

# Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.  
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

**1** C'est un emballage ?  
**Dans le bac de tri !**  
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

**2** Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

**3** Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

02.41.79.77.00 - [www.smictomauthion.fr](http://www.smictomauthion.fr)

#SUIVEZMOI  
SUR CONSIGNESDETRI.FR

SMICTOM  
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

CITEO

**CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT**

**À RECYCLER**

EMBALLAGES  
EN VERRE



**À RECYCLER**

EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE,  
MÉTAL,  
PAPIER-CARTON



**NOUVEAU**



EMBALLAGES  
EN MÉTAL



**À JETER**

ORDURES  
MÉNAGÈRES



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.

**Un doute, une question sur le tri ?**

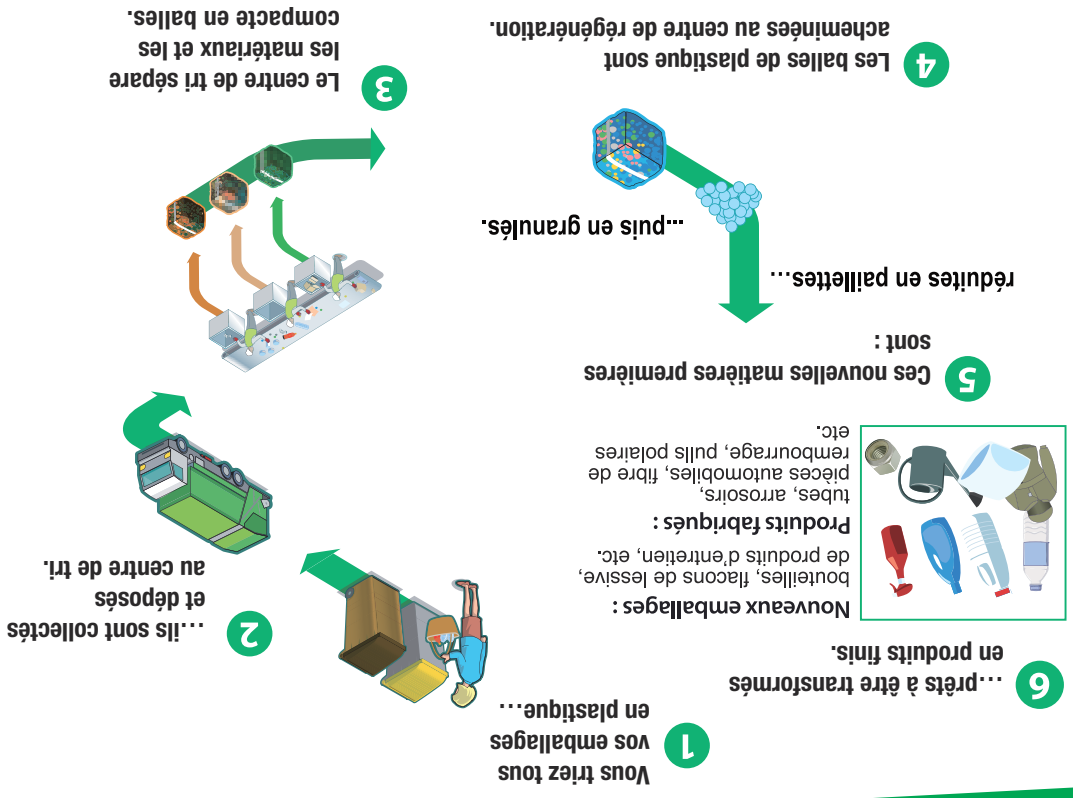
02.41.79.77.00 - [www.smictomauthion.fr](http://www.smictomauthion.fr)

#SUIVEZMOI  
SUR CONSIGNESDETRI.FR

SMICTOM  
DE LA VALLÉE DE L'AUTHION

CITEO

**Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !**



**Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.**

Tous les films



Tous les sacs et sachets



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

